

Les terres polluées ne menacent pas la reconstruction de la prison



La Meuse - Verviers - 31 Jan. 2018
Pagina 8

Interrogé par la députée eupenoise Katrin Jadin, le ministre de l'Intérieur Jan Jambon a assuré que les terres polluées sur la zone du bâtiment principal de la prison de Verviers n'allaient pas perturber l'avancement du dossier.

La députée fédérale Katrin Jadin (MR) a interrogé ce mardi 30 janvier le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (NVA) sur la reconstruction de la prison de Verviers.

S'inquiétant de la présence de terres polluées sur la zone du bâtiment principal de la prison de Verviers, la députée s'est posé la question de savoir si cela allait perturber l'état d'avancement de ce dossier. Le Ministre Jambon s'est montré rassurant en affirmant que « la pollution découverte n'est pas un danger et qu'aucune action n'est requise pour traiter les terres [...] il ne s'agit donc pas d'un frein pour le futur et l'évacuation du sol pollué ne retardera pas l'avancement des travaux ». Il a notamment expliqué qu'un géomètre a été désigné pour mesurer le cubage.

Le cahier des charges pour lancer la promotion de la nouvelle prison de Verviers étant en cours d'élaboration au sein des services compétents de la Régie des Bâtiments, le ministre pense que la Régie des bâtiments pourra lancer les appels à candidature sous peu.

« Je suis ravie que ce dossier poursuive son cours normal en dépit des problèmes rencontrés. Ce dossier est en cours depuis deux ans, les travaux tardent à se concrétiser et il est primordial que la prison soit reconstruite dans les plus brefs délais », souligne Katrin Jadin. Elle annonce qu'elle continuera à s'enquérir également de la nécessité réelle et utile concernant les expropriations envisagées pour mener à bien ladite reconstruction. Il s'agira d'une maison d'arrêt de 240 places.

Copyright © 2017 Sud Presse. Alle rechten voorbehouden